Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2024JUIL84-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

25 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLTET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Laurent BARBOT qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mme Virginie MALLE, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Mieszko DUSAUTOY et Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie MALLE.

CM2026-JUILLET-N°84
OBJET : INSTALLATION CLASSÉE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À LA MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA SAS ÉTABLISSEMENT MICHEL

Madame Mélanie DAVY, intéressée par la question, ne prend pas part au débat et au vote.

Considérant que le projet présenté par la SAS Établissement MICHEL porte sur l'extension et la modernisation d'un site industriel existant de fabrication d'aliments pour animaux,

Considérant que ce projet comprend notamment la création d'une tout de stockage-dosage des aliments, la modification de la chaufferie existante et la création d'une nouvelle station de lavage et de désinfection des poids lourds, avec traitement physico-chimique des effluents par filières végétalisées,

Considérant que le projet vise à faire évoluer la production du site d'environ 340 000 tonnes à 395 000 tonnes par an,

Considérant que le site emploie environ 110 salariés,

Considérant que le projet s'inscrit dans la continuité d'une activité économique déjà présente sur le territoire,

Considérant que le principal enjeu environnemental identifié concerne la protection de la ressource en eau, le site étant situé dans un secteur sensible lié à l'alimentation en eau potable,

Considérant que l'Agence Régionale de Santé a émis un avis favorable, assorti de réserves portant notamment sur la sécurisation du réseau d'eau, le suivi des travaux et la protection du captage,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2024JUIL84-DE

Considérant que la Mission régionale d'autorité environnementale a demandé plusieurs compléments, notamment sur l'eau, les nuisances, le climat, les impacts cumulés et le suivi environnemental,

Considérant le mémoire en réponse de l'exploitant,

Considérant que la commune de Saint-Germain-en-Coglès est concernée par la présente procédure au titre de siège de l'enquête par l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L123-1 et suivantes, et L. 181-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2026 relatif à l'ouverture d'une enquête publique du 18 Mai 2026 au 17 Juin 2026 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Établissement MICHEL pour l'aménagement du site qu'elle exploite sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, quorum réuni – 15 élus présents et 19 élus votants :

- Emet un avis favorable au projet présenté par la SAS Établissement MICHEL.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 03 Juillet 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.